



Saint Martin, notre commune



BULLETIN MUNICIPAL JANVIER 2020

www.saintmartinleieux.com

SOMMAIRE

Budget communal en pratique	P. 1
Réalisations	P. 1
Réalisations à venir	P. 3
Informations communales	P. 4
Informations pratiques	P. 6
La vie à l'école	P. 6
Etat Civil 2019	P. 8
Tarifs Communaux 2019	P. 8
Espace des Associations	P. 9
Infos communautaires	P. 11
Fleurissement de la commune	P. 12
Un hôtel à insecte	P. 12

NUMEROS UTILES

Ecole	05.55.39.19.73
Déchetterie St Martin	06.24.85.66.29
Trésor Public Aixe	05.55.70.21.38
Gendarmerie Aixe	05.55.70.13.58
Com. de Cnes du Val de Vienne	05.55.70.02.69
EDF Dépannage	09.726.750.87
SAUR	05.87.23.10.01
ORANGE Dépannage	39.00
Assistante Sociale	05.55.70.47.75
Référente gérontologique	05.55.70.49.14
Pompiers	18
SAMU	15

Contacts :

Tél. : **05.55.39.10.85**

Fax : 05.55.36.00.39

E-mail : mairie.smlv@wanadoo.fr

Site : www.saintmartinlevieux.com

Heures d'ouverture :

	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	8h30-12h00	13h30-17h00
Mardi	8h30-12h00	13h30-17h00
Mercredi	8h30-12h00	Fermé
Jeudi	8h30-12h00	13h30-17h00
Vendredi	8h30-12h00	Fermé au public
Samedi	9h00-12h00	Fermé

Madame le Maire est disponible sur rendez-vous tous les jours.

Rédactionnel - Publicité :

Mairie de Saint Martin-le-Vieux

Credit photos :

Mairie de Saint Martin-le-Vieux

Laurent Chevalier - Fotolia

Conception : **D. VALLE** 05 55 70 32 84

Impression : **ICOMIA**

Le Beaubonnat - 87700 AIXE-SUR-VIENNE

Tél. 05 55 70 32 89 - contact@icomia.fr



EDITO

Madame, Monsieur,

En raison des prochaines élections municipales qui se dérouleront les 15 et 22 mars prochains et afin de respecter la législation en vigueur concernant les campagnes électorales, je ne développerai pas, dans cet éditorial, les sujets d'aujourd'hui et bien évidemment ceux de demain.

Vous trouverez dans ce bulletin les projets terminés ou validés par le conseil municipal actuel ainsi qu'une rétrospective de l'année 2019.

Les médias relatent trop souvent le ras-le-bol des élus locaux, mais je reste résolument optimiste. Les électeurs continueront à faire confiance à leurs maires et leurs élus municipaux qui partagent avec eux une vraie proximité. L'essentiel pour moi c'est de pouvoir vivre cet engagement, engagement complet au service de ma commune et de ses habitants.

Si vous n'êtes pas encore inscrits sur les listes électorales, vous pouvez encore le faire jusqu'au 7 février 2020, la date du 31 décembre 2019 n'est plus impérative. Il vous suffit de vous rendre en mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

En cette fin de mandat, je tiens à remercier les membres du conseil municipal et le personnel communal pour le travail fourni tout au long de ces six années. Le développement d'une collectivité ne pourrait se faire sans l'engagement de ses élus et l'implication de son personnel communal.

Je terminerai mes propos en félicitant les présidents et bénévoles de toutes les associations de la commune qui, par leur dynamisme, contribuent à la vitalité de la commune.

Sachez que vous pouvez compter sur mon dévouement.

Bien sincèrement

Sylvie ACHARD,
Maire,

Conseillère Départementale.

Le budget communal a été voté en mars dernier. C'est l'acte par lequel le maire et son conseil décident des choix et des prévisions budgétaires de l'année. Il doit être équilibré en dépenses et en recettes et a été fait avec :

- la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services publics rendus aux habitants
- de poursuivre les investissements indispensables pour la commune en demandant, chaque fois qu'il est possible, des subventions auprès du Département, de la Région ou de l'Etat.

Il est composé de deux parties, la « section de fonctionnement » qui regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement des services :

- Dépenses : charges de personnel, eau, électricité, téléphone, entretien des bâtiments communaux, achats de fournitures scolaires, administratives, alimentaires, achats de fournitures pour les services techniques, remboursement des intérêts, subventions aux associations....
- Recettes : cantine, garderie, location de la salle des fêtes et des appartements communaux, impôts locaux, dotations de l'état...

La section d'investissement est, elle aussi, composée de dépenses et de recettes :

- Dépenses : remboursement des emprunts, achat de gros matériels, construction...
- Recettes : taxe d'aménagement, subventions de l'état, du département, autofinancement...

Au vu des nombreux investissements de ces dernières années, l'endettement de la commune reste très faible avec un encours total de dette de **184 000 €** soit **199 €** euros par habitant alors que la moyenne départementale est de **584 €** et la moyenne nationale de **615 €**.

Le compte administratif est le second acte budgétaire qui représente le bilan financier de l'année écoulée et qui est voté en début de l'année suivante. Ce n'est plus une prévision mais un état financier qui retrace et comptabilise toutes les opérations effectuées et qui permet d'établir l'excédent budgétaire qui sera réinjecté l'année d'après.

Depuis des années, grâce à une gestion rigoureuse, nous arrivons à être excédentaire et dégager l'autofinancement nécessaire pour poursuivre nos investissements. Pour 2018, l'excédent était de 335 412 €.

REALISATIONS

DEVISE EN PORCELAINE

Monsieur Jean-Louis PUIVIF, créateur porcelainier à Burgnac, qui s'était déjà illustré sur la commune en 2014, par la réalisation d'un monument commémoratif original et unique en porcelaine, a été une nouvelle fois sollicité pour réaliser une devise républicaine en porcelaine blanche.

C'est au printemps dernier que le fronton de la mairie a été paré d'un châtaignier, arbre emblématique du Limousin, avec des feuilles en porcelaine blanche laissant apparaître les trois mots composant notre devise républicaine : "Liberté, Egalité, Fraternité".

Le mariage des pierres brutes et sombres de Saint Yrieix La Perche et la couleur blanche des feuilles en porcelaine apporte une touche de caractère, d'élégance à la mairie tout en mettant à l'honneur les matériaux du terroir haut-viennois.



TRAVAUX A LA MAISON DES ASSOCIATIONS DE BEL-AIR

Début 2019, des travaux ont été réalisés à la Maison des Associations de Bel-Air. La partie basse des murs a été recouverte par un matériau résistant aux chocs et facile à entretenir (décochoc). Ces travaux ont été subventionnés par le Conseil Départemental et l'Etat.

ACHATS DE MATERIEL 2019

- Une tondeuse autoportée, un chalumeau pour le service technique
- Des ordinateurs pour le service administratif
- Du mobilier scolaire
- Des illuminations pour les fêtes de fin d'année



TRAVAUX DE VOIRIE

La réfection totale de la route des écoles jusqu'au village de Bord a été réalisée ainsi que celle du village de Bonnefond. Ces travaux ont été financés pour moitié par le Conseil Départemental.

Comme chaque année, une campagne de points à temps (bouchage des nids de poule) a été réalisée sur quelques routes communales pendant 4 jours. Dans le village du Mas, un caniveau a été installé pour éviter les inondations pour certains riverains.

SECURISATION DES VILLAGES DE BEL-AIR ET DU BOIS RAYNAUD

Comme annoncés dans le précédent bulletin, des travaux de sécurisation de la voie communale n°15 (Bel-Air – Le Bois Raynaud) ont été réalisés en partenariat avec la commune de Séreilhac afin de diminuer la vitesse :

- Création de 3 écluses
- Modification du carrefour de Bel-Air

Ces travaux ont été financés à 50% par l'état via le dispositif des amendes de police.

Le saviez-vous ?

Le lieu-dit « Bel-Air » est partagé sur deux communes :

- La partie gauche à partir du carrefour direction Le Bois Raynaud appartient à la commune de St Martin.
- La partie droite dans le même sens appartient à la commune de Séreilhac.

C'est la raison pour laquelle chaque commune a financé la partie lui appartenant.

EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :



Depuis juin 2019, l'éclairage public s'éteint entre minuit et 6h du matin sur l'ensemble du territoire communal. Cette décision a été prise en conseil municipal, afin de minimiser l'impact sur l'environnement, la pollution lumineuse et pour maîtriser des dépenses d'énergie.

Il est prévu de pouvoir maintenir ponctuellement l'éclairage public sur certains sites lors d'événements culturels ou autres (par exemple sur la place de la Mairie ou à la Maison des Associations).

L'ensemble des postes de commandes de la commune ont été équipés d'horloges astronomiques qui ont été subventionnées à moitié par le Conseil Départemental. Ce dispositif va permettre de réaliser des économies budgétaires non négligeables.

AIRE DE JEUX

L'aire de jeux près de la mairie a accueilli une nouvelle structure cet été : un cheval à bascule destiné aux plus petits.

TRAVAUX EN REGIE

réalisés par les services techniques

- Le dortoir des maternelles a été entièrement repeint et la classe de M^{me} BOUYSSSET a été aménagée pour accueillir une partie des grandes sections.
- L'abri de la cuve à fioul, construit en 2018, a été crépi afin de limiter les nuisances visuelles et l'abribus du lotissement des Chênes a été entièrement rénové.
- Le second appartement locatif, situé au-dessus de l'école, a été rénové : murs, plafond, électricité, plomberie.

REALISATIONS

INSTALLATION D'UNE BOITE A LIVRES

Comme annoncé dans le précédent bulletin, une boîte à livres a été installée place de la mairie, près de l'aire de jeux.

Elle a été généreusement offerte par le Lion's Club d'Aix sur Vienne.

Les livres sont à disposition 24h/24, il n'y a pas besoin d'abonnement, c'est gratuit : chacun peut en prendre, chacun peut en déposer MAIS chacun doit veiller à la nature des ouvrages déposés et à leur bon état.

Cette petite bibliothèque permet ainsi l'accès à la culture d'un plus grand nombre et représente un projet solidaire et durable permettant d'offrir une seconde vie aux livres.

Une seconde boîte à livres réalisée par les services techniques sera installée très prochainement près des écoles sur l'initiative de Thomas Bordas, conseiller municipal.



REALISATIONS A VENIR

DEFIBRILLATEUR

L'installation de défibrillateurs dans des lieux publics se généralise en France et devient obligatoire pour certains bâtiments, ainsi la commune a décidé de la mise en place de deux appareils. Un sera mis à disposition sous le préau face à la Mairie et un autre à la Maison des Associations de Bel-Air.



Le défibrillateur automatisé externe (D.A.E.) est un appareil qui permet d'analyser l'activité électrique du cœur de la victime, de reconnaître une anomalie du fonctionnement électrique du cœur à l'origine de l'arrêt cardiaque et de délivrer un choc électrique afin d'arrêter l'activité électrique anarchique du cœur.

Ces appareils sont accessibles à tous et d'une grande simplicité d'utilisation. Si une personne est victime d'un arrêt cardiaque devant vous, n'hésitez pas à vous en servir ! Vous pourrez peut-être lui sauver la vie !!!

Une formation ouverte à tous sera organisée prochainement.

RENOVATION DES GRILLES DE L'ECOLE

Le mur devant la garderie va être restauré et les grilles vont être remplacées. C'est un projet financé par le département et l'état.

CAVURNES

Au cimetière, dix cavnres vont être installées. Tout comme le columbarium, elles sont destinées à recevoir les cendres des défunts. Ces petits caveaux individuels sont construits en pleine terre et composés d'une case en béton armé, pouvant accueillir une ou plusieurs urnes, d'une plaque pour fermer leur accès et garantir leur étanchéité. Ils sont recouverts d'une dalle gravée, généralement en granit, permettant un aménagement floral.

Cette petite tombe cinéraire offre une alternative très appréciée par les familles. C'est un lieu de recueillement privé, contrairement au columbarium qui lui est moins individualisé.

Le Conseil Départemental a une nouvelle fois participé au financement de ce projet à hauteur de 30%.



Demandes de subventions à venir

- D'autres demandes sont en cours notamment pour des gros travaux de voirie concernant des voies communales.
- Pour améliorer le confort des élèves, des enseignantes et du personnel communal, des subventions ont été demandées au département afin de faire installer des volets roulants dans deux classes de l'école pour se protéger des périodes de forte canicule qui protégeront également lors des périodes hivernales.
- Toujours au niveau de l'école, une subvention a été demandée à l'Etat pour financer l'aménagement d'un grand placard de rangement dans la classe de maternelle pour faciliter le travail de l'ATSEM et de l'enseignante.

INFORMATIONS COMMUNALES

CIMETIERE - REPRISE DE CONCESSIONS

Comme nous vous l'avions annoncée dans le précédent bulletin municipal, une procédure de reprise de concessions a débuté le 4 octobre dernier. Des pancartes signalent chaque tombe faisant l'objet d'une reprise. A l'issue d'une période de 3 ans, les concessions seront reprises par la commune si personne ne s'est manifesté.

Voici la liste des concessions :

- Concession N°43, carré 4, 4^e rangée, 4^e emplacement, délivrée le 28/08/1919 à M. Jacques PATAUD
- Concession N°40, carré 4, 4^e rangée, 3^e emplacement, délivrée le 20/08/1919 à M. Guillaume PATAUD
- Concession N°93, carré 2, 10^e rangée, 1^{er} emplacement, délivrée le 28/12/1921 à M^{me} Marie SUDRA, veuve DESBORDES
- Concession N°10, carré 4, 8^e rangée, 1^{er} emplacement, délivrée le 22/07/1900 à M. Antoine MOUSNIER
- Concession N°106, carré 1, 5^e rangée, 1^{er} emplacement, délivrée le 28/12/1921 à M. Pierre PASTIER
- Concession N°21, carré 1, 2^e rangée, 1^{er} emplacement, délivrée le 25/12/1907 à M. PASTIER François
- Concession N°27, carré 1, 10^e rangée, 1^{er} emplacement, délivrée le 10/06/1914 à M^{me} Marie DESBORDES veuve RAGOT
- Concession N°49, carré 3, 2^e rangée, 4^e emplacement, délivrée le 09/10/1920 à M. Léonard SABOURDY
- Concession située entre les concessions 108 et 120, dans le carré 3, 5^e rangée, 10^e emplacement ; aucune information sur le nom du concessionnaire et la date de délivrance
- Concession située entre les concessions 179 et 186, dans le carré 1, 7^e rangée, 2^e emplacement ; aucune information sur le nom du concessionnaire et la date de délivrance.

Ces emplacements sont signalés sur un plan qui est affiché à l'entrée du cimetière. Si vous avez des renseignements à nous transmettre, contactez le secrétariat de mairie.

RAPPEL NUMEROTATION DE VOIRIE

Nous vous rappelons qu'il est dans votre intérêt de mettre à jour votre adresse en y ajoutant votre numéro auprès de vos interlocuteurs (EDF, eau, téléphone...). En effet, il est indispensable pour recevoir correctement son courrier ou ses livraisons et surtout pour faciliter et accélérer l'accès aux soins à domicile (médecins, secours d'urgence).

UN LIVRE CONSACRE A L'HISTOIRE DE ST MARTIN

Monsieur Jacques BARRET, ingénieur cartographe, docteur en géographie, écrivain et habitant de la commune vous invite à découvrir dans un livre, ses travaux et recherches historiques sur Saint-Martin-Le-Vieux et sur la généalogie des trente soldats martinois morts lors des deux grandes guerres. Ce recueil de 96 pages intitulé « Approche historique et démographique - Hommage aux morts des deux guerres » a été publié avec le concours de la Mairie. Il est disponible à la Mairie au prix de 15.00 €.



CEREMONIES 2020

Madame le Maire et le Conseil Municipal vous donnent d'ores et déjà rendez-vous pour les cérémonies officielles 2020, à l'Esplanade du Souvenir, devant l'église :

- Le 19 mars à 16h30
- Le 8 mai à 10h
- Le 11 novembre à 10h

CONTENEUR A PAPIER

Un conteneur à papier a été installé face à l'école pour une période test de 6 mois. Vous pouvez y déposer vos papiers, catalogues, magazines, publicités, prospectus mais pas de CARTONS, NI DE PLASTIQUES.

AUX UTILISATEURS DES STATIONS D'EPURATION

Encore une fois, nous vous rappelons l'importance de vos gestes quotidiens pour le bon fonctionnement des stations d'épuration.

Les lingettes, serviettes périodiques ou tampons, tissus, médicaments ou toutes choses autres que du papier toilette ne doivent pas être jetés dans les canalisations !!!

Cela bouche régulièrement le système de pompage, et pollue également tout le système d'assainissement.



INCIVILITES ET NUISANCES

« La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres », cette expression bien connue de tous est toujours valable mais souvent négligée !!!

• Nous vous rappelons que le brûlage des déchets ménagers y compris des déchets verts est interdit sur l'ensemble du territoire de la commune. Pensez à vos voisins et aux odeurs nauséabondes et néfastes que cela dégage !!!

• Plusieurs personnes nous ont informés qu'ils trouvaient, lors de randonnées pédestres, des bouteilles en verre et des canettes de bière dans les fossés et les champs de manière récurrente. Non seulement cela est inadmissible (des conteneurs sont à la disposition de chacun) mais cela peut s'avérer dangereux lors des travaux de fauchage ou de travaux agricoles.

• Chaque été, nous enregistrons des plaintes concernant les bruits de voisinage qui occasionnent des gênes quasi quotidiennes.

La réglementation actuelle sur Saint-Martin-Le-Vieux est régie par un arrêté préfectoral. Pour éviter de prendre des mesures trop restrictives et contraignantes, merci de respecter la tranquillité de vos voisins :

Evitez les travaux de jardinage et de bricolage bruyants à des heures trop matinales ou trop tardives de la journée et aux heures des repas. Dans la mesure du possible et si la météo le permet, diminuez vos activités dominicales !!!

• La Maison des Associations, cet été, a été «squattée», quasiment tous les soirs de la semaine, par un groupe de jeunes s'adonnant à des activités très bruyantes jusqu'à des heures intolérables pour le voisinage (6h du matin) et laissant derrière eux nombre de débris de toutes sortes. Les gendarmes se sont souvent déplacés.

• A l'instar du village de Puycheny, des lotissements des Chênes et du Poueix, un panneau 30 a été posé sur la route du Pâtural afin de faire ralentir les véhicules dans cette zone pavillonnaire. Automobilistes, motards et autres, ralentissez !!!

Merci de respecter les règles simples de vie en communauté afin que chacun puisse bénéficier de sa tranquillité et faites preuve de civisme.

INFORMATIONS PRATIQUES

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes âgés de 16 ans doivent se faire recenser auprès de la mairie dans le mois qui suit leur seizième anniversaire. Une attestation leur sera remise qu'ils devront présenter lors du passage d'examens ou du permis de conduire.

NOUVELLES MODALITES POUR LES INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

A compter de 2020, tous les citoyens peuvent s'inscrire sur les listes électorales tout au long de l'année. Pour savoir si vous êtes inscrits, consulter le site service-public.fr.

Pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020, la demande d'inscription doit être faite au plus tard le vendredi 7 février 2020.

DON DU SANG A AIXE SUR VIENNE

Salle Yves Montand, dates à retenir :

- vendredi 28 février 2020
- jeudi 30 avril 2020
- jeudi 25 juin 2020
- vendredi 21 août 2020
- vendredi 30 octobre 2020
- mardi 29 décembre 2020



L'ADIL a une mission de service public pour les particuliers et les professionnels souhaitant bénéficier gratuitement de conseils juridiques, financiers et fiscaux sur toutes les questions relatives au logement.

Que vous soyez locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire... des conseillers-juristes répondent gratuitement et en toute objectivité à vos questions sur l'habitat.

28, avenue de la Libération - 87000 LIMOGES

Horaires : du lundi au vendredi de
9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h30

www.adil87.org

PACS EN MAIRIE

Nous vous rappelons que depuis le 1^{er} novembre 2017, le PACS (contrat conclu entre deux personnes majeures de sexe différent ou de même sexe pour organiser leur vie commune) peut être enregistré en mairie. Pour tout renseignement complémentaire, contactez le secrétariat de mairie.

LA VIE A L'ECOLE

RENTREE 2019/2020

2 PPS / 11 PS / 7 MS / 6 GS : M^{me} Laura CORRIERA remplaçante de M^{me} Christelle SELLAS qui a repris son poste à mi-temps depuis le 6 janvier 2020.

7 CP / 13 CE1 : M^{me} Françoise PELISSIER

6 GS / 10 CM1 : M^{me} Nathalie BOUYSET

4 CE2 / 19 CM2 : M^{me} Hélène DELANNE Directrice

LES EVENEMENTS DE L'ANNEE :

Sorties scolaires

Cette année, les élèves de maternelle ont fait une sortie à la ferme de Bellevue à Rilhac-Lastours. Ils ont pu découvrir, approcher et toucher les différents animaux présents sur cette propriété. Tous les animaux ont eu droit à beaucoup de caresses et de bisous !!! Les enfants ont même eu la chance de voir éclore un œuf d'où est sorti un petit poussin !!!

Le 21 mars, la classe de CM1 a été accueillie par la boulangerie Feuillette à Limoges pour une visite guidée de l'entreprise et des ateliers de cuisine. Les

enfants ont pu mettre la main à la pâte en fabriquant du pain et des cookies. Les papilles étaient à la fête puisqu'ils ont eu droit aussi à une dégustation les yeux bandés. Tous sont revenus ravis de leur journée et les bras chargés de sacs garnis de leur réalisation.

Le voyage de fin d'année s'est déroulé, pour l'ensemble de l'école, au moulin du Got à St Léonard de Noblat. Les élèves ont pu apprendre à faire de la pâte à papier, voir l'exposition et participer à des ateliers autour du papier et de l'imprimerie.

Permis vélo

Les enfants de CM1 et CM2 ont été sensibilisés aux dangers de la route à vélo. La gendarmerie est venue passer une journée pour leur expliquer les équipements servant à leur sécurité. Après la théorie, les élèves sont passés à la pratique en faisant un parcours avec six obstacles leur permettant l'obtention de leur permis vélo.



Une apprentie écrivaine

Les élèves de CM1 et CM2 ont participé au concours national de la « Défense et de l'illustration de la langue française » organisé par l'association des membres de l'ordre des palmes académiques. Le sujet était : « Vous avez vécu un moment inoubliable. Racontez-le. »



Luna Jimenez, élève de CM1 a remporté le 2^e prix départemental d'expression écrite. Elle a choisi de faire partager ses émotions ressenties lors de son voyage en Corse, région qu'elle découvrait pour la première fois et dont elle a su avec beaucoup de justesse décrire son charme et ses saveurs.

Nous lui adressons nos vives félicitations et lui souhaitons de continuer sur ce chemin très prometteur.

Fête de l'école

La traditionnelle fête de l'école s'est exceptionnellement déroulée... le matin, canicule oblige ! Cette année le thème choisi était l'Amérique. Les élèves nous ont fait voyager dans cet immense pays en nous entraînant dans des danses, chansons, musiques, poèmes et pièce de théâtre. Après la remise des cadeaux au CM2, tombola et barbecue ont clôturé ce joli moment de convivialité qu'offre tous les ans l'amicale laïque et qui remporte un vif succès.

Un mur des 4 saisons

A l'approche du printemps, les murs de la cantine se sont parés d'une multitude de fleurs, oiseaux, papillons... un joli décor qui a ravi les enfants en le découvrant.

A l'automne, des arbres sans feuilles sont venus se greffer sur ce mur...

Et à Noël, tout naturellement, le Père Noël était de la partie !!!

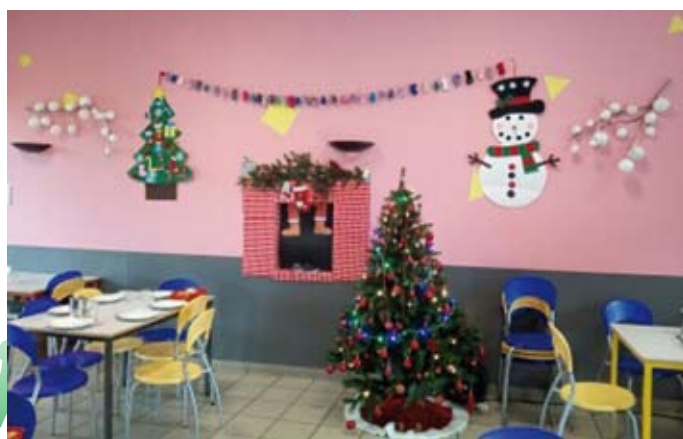
Merci aux enfants et à Martine Jean pour son implication dans la vie de l'école qui apporte un peu de poésie et de rêverie durant la pause du déjeuner.



Semaine du goût

A l'occasion de la Semaine du Goût au mois d'octobre, Benoît, le cuisinier et Martine, son second ont invité les enfants à découvrir la cuisine en couleur avec des repas monochromes aux goûts variés.

Lundi 7 Repas violet	Carpaccio de betteraves	Aiguillette de canard aux aïelles	Purée Vitelotte	Fromage blanc aux myrtilles
Mardi 8 Repas jaune	Velouté de carottes jaunes, mascarpon et curry	Omelette de pomme de terre	Fromage blanc aux myrtilles	Salade de fruits (Poirs, ananas, bananes, pommes)
Jeudi 10 Repas vert	Potage Parmentier	Merlu au citron vert	Risotto aux brocolis et petits pois	Macaron pistache
Vendredi 11 Repas rose	Cocktail « Cendrillon » Toast tarama	Rôti de veau	Pâtes roses	Glace fraise



Naissances :

Apolline COURAUD née le 17 janvier 2019
Tom FLEURAT né le 19 mars 2019
Dastann GOUDARD MARCHEIX né le 23 mars 2019
Norah Romane MERCIER née le 6 juillet 2019
Maëly-Rose BRUN née le 5 août 2019
Hanna BAS née le 9 août 2019
Maloé Théa COUTISSON née le 22 août 2019
Lisa Renée Amélie Anna LASSENNE DUSSARTRE née le 15 octobre 2019
Maël Sacha Léo MAUCHAUSSAT née le 25 octobre 2019
Lanah LAFFONT née le 2 décembre 2019



Mariages :

Nadine JUSTINIEN et Marcel PIEST le 23 février 2019
Sophie LE BARBIER de BLIGNIERES et Philippe PINAUD le 27 avril 2019
Marie-Pierre GRIVEAU et Baptiste LAVAUD le 3 août 2019



Pacs :

Monsieur Sébastien LAJOT et Madame Céline DUCHARLET le 23 avril 2019
Monsieur Patrick JOUHANNEAU et Madame Lysiane PINEAU le 6 décembre 2019

Décès :

Guy BOUDET le 11 février 2019
Pierre MAZALEYRAT le 19 juin 2019
Manuel BERTELO le 28 octobre 2019
Maurice LAFARGE le 20 novembre 2019



TARIFS COMMUNAUX 2019

Location Maison des Associations

Habitants de la commune : 230 €
Habitants du Val de Vienne : 315 €
Habitants extérieurs : 420 €
Electricité : 0,20 € par unité consommée
Couverts : 0,70 € par personne

Cantine scolaire

2,45 € pour un repas enfant
6,15 € pour un repas adulte

Garderie municipale

1,35 € par garde et par enfant

Transport scolaire

(gérés par la Région Nouvelle Aquitaine)

Nouveaux tarifs basés sur le quotient familial :

- Inférieur à 450 € : 30 €
- De 451 à 650 € : 50 €
- De 651 à 870 € : 80 €
- De 871 à 1250 € : 115 €
- A partir de 1251 € : 150 €
- Non ayant droit habitant à moins de 3 km :
195 € ramené à 150 €, la mairie prenant en charge 45 €.

Cimetière

Concession :
Prix du m² de terrain au cimetière : 98 €
L'utilisation du caveau communal est gratuite pendant les six premiers mois puis le prix est de 155 € par mois entamé.
Case de columbarium pour 30 ans : 350 €

Assainissement

Participation à l'assainissement collectif (PAC) :
2 200 €
Tabouret d'assainissement : 1 300 €
Redevance forfaitaire par logement raccordé :
65,80 € HT/an
Redevance sur le nombre de m³ consommé :
1.1000 € HT



Solex Team Saint'mart

Au nom de l'association Solex Team Saint Mart', le président souhaite adresser à l'équipe municipale, aux bénévoles et bien sûr aux participants, ses plus sincères remerciements pour leur participation aux différents évènements organisés.

« C'est grâce à vous tous que notre association continue à vivre, aussi, nous poursuivrons en 2020 nos actions sur la commune. »

- Vide-grenier le 15 août 2020
- Concours de belote gourmand le 2^e samedi de décembre

Contact : Christophe MERIGOT 06 83 62 94 28

Ryth'miX

L'association Ryth'miX propose des cours d'initiation à la danse moderne avec instrument (Ruban, cerceau).

Les cours ont lieu les mardis de 18h30 à 19h45 à la Maison des Associations de Saint-Martin-Le-Vieux pour les adultes et les mercredis entre 16h00 et 18h00 pour les enfants à partir de 4 ans.

Chaque année, est organisé un gala de danse. Pour l'année 2019-2020, il aura lieu le samedi 20 juin 2020 à 20h30 à la salle des fêtes de Nexon.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez prendre contact avec la Présidente de l'association M^{me} Corinne BAUSMAYER au 06 71 70 17 26



Le Club de l'Amitié

Le Club de l'Amitié réunit deux fois par mois les seniors pour se mesurer aux cartes, au scrabble et autres jeux de lettres ou de chiffres.

Ces rencontres ont lieu les premier et troisième mercredi de chaque mois de 14 à 18 heures. Un goûter clôt invariablement chaque séance.

Le Club a organisé au mois de septembre une sortie à Beynac et Cazenac pour une matinée en gabarre sur la Dordogne, un repas plantureux le midi et une après-midi balade en calèche. Une journée fort agréable.

Afin de financer ses activités, le club organise deux repas par an, un pot-au-feu en novembre, et un cassoulet en avril, auxquels vous êtes évidemment conviés.

Le Club Informatique

Animé dans le cadre du Club de l'Amitié, il fonctionne les deuxième et quatrième mercredi de chaque mois de 14h à 16h.

Il permet de se familiariser avec ce nouvel outil, de plus en plus nécessaire pour certaines démarches administratives, ou de se perfectionner dans son maniement.

Vous voulez partager quelques moments de convivialité, rejoignez-les. Vous pouvez vous présenter à la salle des associations, en bas, derrière la mairie, aux heures de séances habituelles, pour y rencontrer un responsable, ou vous adresser à la mairie.

Seconde vie de votre matériel informatique

Le parc informatique est constitué essentiellement de dons. Afin de renouveler le matériel, le Club est toujours preneur de vos anciens équipements informatiques inutilisés. Après un nettoyage physique et informatique, il sera utilisé en l'état ou recyclé.

Merci par avance aux donateurs pour leur généreuse contribution.

Composition du bureau

Président :	Aimé ALBAREDE
Vice-présidente :	Bernadette MARIAUD
Secrétaire :	Odile BREUIL
Trésorière :	Odette MAGNE

Contact : Aimé ALBAREDE 05 55 39 18 86

Cuisse de bœuf 2019

Comme les éditions précédentes, celle de 2019 a été un franc succès auprès du public, et ce en dépit de la pluie, présente une grande partie de la journée. Malgré le mauvais temps, tout le monde a trouvé une place à l'abri, soit dans la salle, soit sous les barnums, dont un était réservé à la buvette, fort bien fréquentée il faut dire.

Bien entendu une telle manifestation ne peut être mise en route sans la participation des bénévoles, en nombre cette année, merci à eux pour leur participation et leur action. Tous viennent de quatre associations de la commune, l'Amicale Laïque, Le Club de l'Amitié, l'Association des Marchés, Plastic 87, et quelques sympathisants extérieurs toujours là pour prêter main forte.

Dans cette organisation les associations ne s'occupent "que" de la logistique, et de la préparation des hors d'œuvres. La cuisson est déléguée à un prestataire qui lui dispose du matériel et de la compétence nécessaires. L'édition 2020 est d'ores et déjà dans les tuyaux et la date fixée, mais les organisateurs s'interrogent sur une autre formule : cochon à la broche, paëlla géante ou autre. Vous avez une idée originale dans ce sens, et connaissez la- ou les- personne(s) capable(s) de la mettre en œuvre, vous pouvez la suggérer à l'équipe des organisateurs - à un des présidents ou adhérent des associations partenaires - et vous aurez le plaisir et l'honneur de faire partie de l'équipe des organisateurs.

Encore merci à tous les bénévoles.

Les Marchés de St Martin

Le marché du mois de juillet a été à nouveau un grand succès ! Vous êtes tous les ans plus nombreux à venir profiter d'une soirée conviviale et animée tout en dégustant des produits locaux.

Si vous souhaitez découvrir les coulisses du marché pour éventuellement rejoindre notre équipe, n'hésitez pas à contacter Stéphane Renou au **06 82 31 50 31**.

Nous vous donnons rendez-vous pour un prochain marché le jeudi 16 juillet place de la mairie.

Excellente fin d'année !

L'équipe des marchés de Saint-Martin-Le-Vieux.

Amicale laïque de l'école

L'Amicale laïque de l'école a pour seul et unique but de récolter des fonds et d'en faire bénéficier les enfants de l'école, sous diverses formes.

En 2019, l'engagement et l'investissement des bénévoles ont permis aux enfants de l'école de passer une journée au Zooparc de Beauval, de participer aux sorties organisées par les enseignantes, d'avoir des cadeaux de Noël individuels, pour chaque classe et la garderie...

De nouveaux parents ont rejoint l'amicale cette année mais nous sommes toujours à la recherche de bonnes volontés pour la pérennité de nos actions et l'avenir de l'Amicale. Faute de bénévoles, nous avons été dans l'obligation d'annuler la soirée du réveillon du 31 décembre. Même si vous ne désirez pas faire partie de l'Amicale pour l'année, chacun d'entre vous peut nous apporter son aide, quelques soient ses disponibilités une heure ou deux, le temps d'une soirée... votre présence nous est précieuse !

Pour 2020, l'agenda de l'Amicale est le suivant :

Samedi 15 février : Loto des écoles

Dimanche 5 avril : Vide-greniers

Samedi 27 juin : Fête de l'école

Samedi 25 juillet : Soirée inter-associations

Samedi 10 octobre : Soirée moules frites

Bonne année 2020 !!!

Delphine PEYRAUD (présidente) **06 78 91 49 24**

Rejoignez-nous sur Facebook : amicalesaintmartin

amicalesaintmartin@netcourrier.com

Plastic 87

L'association Plastic'87 créée en Septembre 2013 a pour siège la mairie de Saint-Martin-Le-Vieux qui accueille ses activités dans la salle des associations.

L'atelier « **Peinture contemporaine** » les **lundi 14h-18h** est animé par **Katja Patrier**.

Cet atelier a donné pleine satisfaction aux adhérents et permet la valorisation de leurs œuvres lors d'expositions.

Durant la période, nous avons participé en novembre 2019 à l'exposition organisée par l'association « Rencontres créatives » à Bosmie l'Aiguille sur le thème du temps.

L'association est ouverte pour l'organisation de stages et pour la création d'ateliers en rapport avec l'art plastique si des participants en manifestent l'intérêt.

Des informations complémentaires peuvent être données lors des horaires atelier où il est possible de venir faire une séance d'essai.

Pour tous renseignements complémentaires :
Contactez Annie QUINTARD au **05 55 39 16 78**

ACCA

L'ACCA de Saint-martin-Le-Vieux compte 30 membres pour la saison 2019-2020. Ils organisent, comme chaque année, leur traditionnel banquet le 11 avril où ils vous accueilleront avec plaisir et vous donnent rendez-vous le week-end du 25 et 26 avril pour leur ball-trap avec le dimanche matin une coupe communale.

Contact :

Jean-Sébastien MERIGOT, Président

06 15 58 21 41

magaliedav@hotmail.fr



Hommage à Benoît GIROIR

Le dimanche 22 septembre, un cyclo-cross organisé par l'Union Cyclo de Condat a eu lieu sur notre commune en mémoire de **Benoît GIROIR**, habitant de St Martin, ancien président de l'Amicale Laïque, amateur et membre du Vélo Club de Condat, décédé en août 2018.

Malgré un temps pluvieux, de nombreuses personnes se sont déplacées pour encourager les concurrents. Nous leur donnons d'ores et déjà rendez-vous pour le dimanche 20 septembre 2020.

DE NOUVEAUX LOCATAIRES DANS LE LOCAL DE LA ZA DE BEL-AIR

(à l'entrée, face à l'entreprise DLTP)

- Madame Laetitia ROUX et Pierre-Willy DUGAS, infirmiers diplômés d'état, viennent d'installer leur cabinet dans ce local.

Ils sont joignables aux numéros suivants :

06 41 58 94 28 et 06 44 91 49 43

- Madame Marie ROUANET a installé sa micro-entreprise dans ce même local, depuis début janvier. Elle propose ses services de traduction et d'interprétation en langue des signes.

Elle est joignable au **06 63 47 02 21** ou par mail marie_rouanet@yahoo.fr

Souhaitons-leur la bienvenue !!!

REVISION DU PLUI

En octobre dernier, une exposition sur le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunautaire) s'est tenue à Saint-Martin-Le-Vieux, durant une semaine. Elle présentait l'ensemble des résultats des différents diagnostics du territoire et les orientations générales obligatoires pour la révision du PLUI.

La population pourra s'exprimer au moment de l'enquête publique qui devrait intervenir à la fin du 1^{er} semestre 2020. Vous serez informés par voie de presse, affichage et distribution de flyers dans vos boîtes aux lettres, le moment venu.

MONTEE EN DEBIT ET FIBRE

Cette année, une montée en débit a eu lieu sur le territoire communal dans les villages du Poueix, Puycheny, Massauvent, Le Pont-Péry, Sagnat, Les Marjoux, Le Montanaut, Bel-Air et du Bois Raynaud. La fibre va arriver par étape d'ici 2021-2022. Notre commune est concernée par une première tranche d'ici la fin de l'année 2020 pour les villages de Leymarie, Le Mas, Le Moulin Japaud, La Pouette, La Forêt, La Sudrie et l'Ermitage.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Dans le cadre de la loi NOTRe du 7 août 2015, depuis le 1^{er} janvier 2020, la compétence assainissement collectif a été transférée à la Communauté de communes du Val de Vienne. Désormais, l'entretien et le suivi des stations d'épuration, les travaux sur les réseaux seront désormais du ressort de l'intercommunalité.

Afin d'assurer la continuité du service public, les employés communaux continueront à s'occuper

des stations et des postes de relevage via une mise à disposition de quelques heures par mois.

TRANSFERT DES DECHETTERIES AU SYDED

A partir du 1^{er} janvier 2020, le SYDED 87 prend la gestion des déchetteries de l'ensemble du département hors agglomération de Limoges.

Les personnels travaillant dans ces déchetteries ne seront donc plus sous la responsabilité de la Communauté de communes du Val de Vienne.

Les cartes d'accès « Recypart » pour les particuliers seront réalisées par le SYDED 87. Des formulaires pour en obtenir seront disponibles auprès des agents dans les déchetteries du territoire. Ils seront à retourner complétés au SYDED 87 qui se chargera d'envoyer les cartes directement au demandeur.

Pour toutes questions, vous pouvez contacter le SYDED 87 au **05 55 12 12 87** ou sur www.syded87.org

OUVERTURE PROCHAINE DE LA MAISON DE SANTE

Après un peu plus de 2 ans de travaux, une Maison de Santé va ouvrir courant 2020 en centre-ville d'Aixe sur Vienne, à côté de la piscine municipale. Elle va non seulement permettre de pérenniser les offres de santé actuellement présentes sur la commune pour l'ensemble des habitants mais aussi de lutter contre la désertification médicale.

Cette maison de santé accueillera des médecins généralistes, des infirmiers, un orthophoniste et une diététicienne avec la présence d'autres professionnels qui pourront, de manière ponctuelle, renforcer l'équipe. Le projet s'inscrit dans une démarche de développement durable avec notamment une ossature bois, une toiture végétale.



Photo Laurent Chevalier



Fleurissement de la commune

Les « Coups de coeur du jury »

**PRIX Spécial du Jury décerné à SAINT-MARTIN-LE-VIEUX
pour la créativité et l'originalité du fleurissement communal**



Madame le Maire et son conseil municipal, cette année, ont décidé d'inscrire, pour la première fois, la commune, au concours des villages fleuris du département. Un jury s'est déplacé en juillet pour évaluer les réalisations et la commune a remporté le prix de la créativité et l'originalité du fleurissement communal. Une belle récompense pour les efforts fournis tant au niveau humain que logistique.

Nous allons continuer l'année prochaine sur cette lancée pour embellir d'autres espaces communaux.

Nous souhaitons également organiser un concours en 2020, ouvert à l'ensemble des habitants de la commune de maisons, parcs, fermes et potagers fleuris... Les différentes catégories pourront être définies suivant le nombre de personnes intéressées. Un jury communal pourra être mis en place donc avis aux amateurs, prenez contact rapidement avec le secrétariat de mairie pour avoir plus de renseignements.

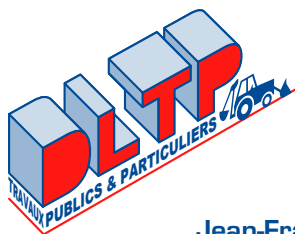
Un exemple de démarche éco-responsable : Un hôtel à insecte

Pour occuper pendant les grandes vacances ses petits enfants, M. Aimé ALBAREDE habitant de Bonnefond, a eu l'idée de construire un hôtel à insectes : c'est un dispositif qui facilite la survie hivernale, d'insectes et d'arachnides et qui aide à la pollinisation et à la biodiversité, installé dans un jardin potager ou un verger. L'été, il sert de support de ponte à des espèces comme les abeilles.

Les abris de cet hôtel pour les bourdons, chrysopes et abeilles solitaires sont remplis de foin séché, de même que des pots de fleurs sont retournés pour accueillir les perce-oreilles. L'hôtel commence à être occupé au printemps.

Rendez-vous est donc pris pour l'été prochain pour vérifier si d'autres locataires auront bien répondu à l'appel.





- TERRASSEMENT
- ASSAINISSEMENT
- TRANSPORT
- COURS
- LOCATION DE MATERIEL AVEC CHAUFFEUR

Jean-François DESAGE
06 07 72 62 80

Z.A. de Bel Air - 87700 ST MARTIN-LE-VIEUX - Tél. : 05 55 36 97 53
E-mail : dlt@wanadoo.fr



Fiers
DE VOUS PRÉSENTER
VOTRE NOUVEL
INTERMARCHÉ



rue Jeanne-Pichenaud
AIXE-SUR-VIENNE
Tél. 05 55 70 37 60
Lundi au samedi : 8 h 30 - 19 h 30. Le dimanche : 9 h - 12 h 30

GARAGE CARROSSERIE CHARBONNIER
ENTRETIEN ET REPARATION TOUTES MARQUES



05 55 36 02 79
09 66 96 75 01
FAX 05 55 36 98 28
ZA BEL AIR 87700 ST MARTIN LE VIEUX
garagecharbonnier@wanadoo.fr

MECANIQUE CARROSSERIE PEINTURE
TOUS SINDRES ET VITRAGES / PRET DE VEHICULE / TOUTES ASSURANCES



Aix sur Vienne
La P'tite Chopine
RESTAURANT
Mathieu PAILLER

Restaurant
le midi du lundi au samedi

Plats à emporter
(sur commande)

Service traiteur
(devis sur demande)

05 55 70 08 78

54 Avenue du Président Wilson - 87700 - Aix sur Vienne



PFG
AIXE SUR VIENNE
16 av. du 19 Mars 1962
05 55 70 21 00
31 23 | pfg.fr
Service et conseil gratuits

- OBSÈQUES
- PRÉVOYANCE
- MONUMENTS



Mieux vous accompagner,
c'est notre première volonté.

Flor & Lys

Fleuriste
Tél. : 05 55 30 53 14

Aix-sur-Vienne • ZAC du Grand Rieux

Maison de la Presse

5, place Fournier
87000 LIMOGES



05 55 32 52 66
05 55 06 06 87

RÉPUBLIQUE



AGENCE IMMOBILIÈRE
Ludovic LACORRE
06 99 83 90 99
Négociateur immobilier
indépendant

12, Rue Victor Hugo
87800 NEXON
ludovic.lacorre@gmail.com
05 55 582 409
WWW.HM-IMMO.FR



SARL PEYROT FRERES
MAÇONNERIE - CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE

PEYROT Raphaël
06.86.99.45.17

PEYROT Michaël
06.82.45.01.79

Tél. : 05 55 36 02 63 - 12, rue Toulouse Lautrec - 87620 SEREILHAC
sarlpeyrot@orange.fr



GEDIMAT
Moreau Matériaux

Z.I. la Fontanille
87230 CHÂLUS
Tél. 05 55 78 53 52
Fax 05 55 78 54 04

87800 ST-MAURICE-LES-BROUSSES
4, allée Occitane
Tél. 05 55 57 58 50
Fax 05 55 57 58 99

www.gedimat.fr

SARL au capital de 167.993,90 € - Siret 306 763 335 00024 - APE 4673A - N° TVA FR 92 306 763 335



Restauration
d'Ouvrages d'Art
V.R.D.
Génie Civil
Clôtures
Serrurerie

5 et 7, rue Claude-Henri Gorceix
87280 LIMOGES

Tél. 05 55 38 11 44

Fax : 05 55 38 88 29

E-mail : contact@sotec87.fr



Aixe-sur-Vienne - ZAC du Grand Rieux

05 55 06 51 91



Utraiteur

Ulocation

courses U.com

U PHOTO

U BILLÉTERIE

Ouvert du Lundi au samedi de 8h30 à 19h30
et le dimanche matin de 9h00 à 12h30

LEGER Anthony

Elagage et abattage
d'arbres dangereux
Entretien Parcs & Jardins
Ramonage, Nettoyage
Toiture, Façades

06 75 67 33 13

DEVIS
GRATUIT

Ent MORISSON - 05 55 36 03 53 - S' MARTIN LE VIEUX



Plâtrerie traditionnelle et placo
Isolation intérieure / extérieure
Peinture intérieure / extérieure

Ravalement de façade
Revêtement de sol
NEUF & RÉNOVATION

weldom
ensemble, c'est mieux

le plaisir de Bricoler
l'envie de Décorer
la passion de Jardiner

Aixe sur Vienne Tél. 05 55 71 06 08

Retrouvez-nous sur weldom.fr et

SCAL

DES OUVERTURES À VOS MESURES

Fabrication et pose
de Menuiseries
PVC-Alu, Vérandas,
Toutes fermetures

Route de cognac - 87700 Aixe-sur-Vienne

T : 05 55 70 24 80 - F : 05 55 70 14 66 - www.scalmenuiseries.com



MATERIEL AGRICOLE

MOTOCULTURE

LIBRE SERVICE

RN 21
87230 PAGEAS

lathiere-87.com
05.55.31.81.00



- 5 véhicules à votre service
- Transports Toutes Distances
- Transports Privés
- Transports de Colis
- Conventionné par Caisses Maladie
- Hospitalisation, Consultation, etc...
- Véhicules 9 Places
- Véhicules T.P.M.R. (Transports Personnes à Mobilité Réduite)



7j/7

3 Communes de stationnement :

• BURGNAC • MEILHAC • ST MARTIN-LE-VIEUX
Adresse Bureaux : La Garenne 87800 MEILHAC

Port. 06 87 35 10 80
Tél. 05 55 58 35 56 - E-mail : paulotaxi@orange.fr

MAZEAU HERVE



06.85.88.36.17

ATELIER DE FUMAISON

39 BIS RTE DE BEYNAC
LES BOUEGES
87800 BURGNAC
Magasin ouvert tous les vendredis
de 16H à 19 H.

Saumon, truite, magret, salé
et fumé artisanalement au
bois de hêtre et de chêne.
Facebook



- Terrassements - Routes
- Canalisation - Assainissement
- Adduction d'eau potable
- VRD - Equipements urbains et sportifs

ZA du Bois du Breuil
87310 SAINT-LAURENT-SUR-GORRE
Fax 05 55 48 12 81 - Mail : cmctp@wanadoo.fr